

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Sénégal: Dossiers de blanchiment en cours au niveau de la justice.....p2

Article 1 : Blanchiment d'argent : El Hadj Amadou Sall annonce le jugement prochain d'une dizaine de dossiers

Article 2 : Blanchiment d'argent sale autour d'un chèque d'un milliard de francs CFA

Article 3 : Le ministère de la Justice à 100 à l'heure

Article 4 : L'ancien consul d'Italie au Sénégal rattrapé par le scandale, ses deux villas saisies, 1,3 milliard de Fcfa bloqué

Article 5 : Un agent de la mairie de Rufisque tombe dans l'affaire du chèque d'un milliard

Canada : Démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent.....p5

Fraude fiscale : un vol qui peut rapporter gros.....p7

Sénégal: Dossiers de blanchiment en cours au niveau de la justice

Article 1 : Blanchiment d'argent : El Hadj Amadou Sall annonce le jugement prochain d'une dizaine de dossiers

Environ une dizaine parmi la quarantaine de dossiers sur le blanchiment transmis par la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) au ministère de la Justice seront jugés au courant du mois mai, a annoncé le ministre de la Justice, Me El Hadj Amadou Sall.

«Une quarantaine de dossiers sont pendants dans les différents cabinets d'instruction et font l'objet de poursuites judiciaires. Sur ces dossiers, probablement dans les jours qui viennent, dans le courant du mois de mai, au minimum, cinq, six ou une dizaine pourront faire l'objet d'un jugement pour blanchiment», a-t-il dit.

Le ministre d'Etat Sall a révélé, dimanche sur la radio privée Rfm, qu'il a reçu les dossiers de la Centif, lesquels ont été transmis au procureur de République. «J'ai donné des instructions pour qu'ils puissent faire l'objet de poursuites», a expliqué le garde des Sceaux.

Me Sall était interpellé au cours de l'émission radiophonique hebdomadaire Grand Jury, sur les dossiers déposés à son cabinet par la Centif et d'autres structures.

«J'ai reçu du président de la République le rapport de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la non transparence (Cnlcc) et je ferai le nécessaire. J'ai demandé à mes différents services d'étudier le dossier pour voir, s'il n'y a pas lieu de saisir la justice», a-t-il affirmé.

Le ministre de la Justice a poursuivi que le directeur de l'Autorité de régulation des marchés publics (Armp) lui a également transmis «l'essentiel des dossiers qui font l'objet de rapport».

«J'ai les rapports avec moi. Tous les rapports sont distribués à mes collaborateurs. Nous sommes en train de les étudier. Chaque fois qu'il y a des présomptions de détournements, nous n'hésiterons pas à saisir la Justice», a ajouté Me Sall.

Selon lui, si un ministre est mis en cause, la procédure normale sera suivie, parlant d'un vote d'une résolution de mise en accusation par l'Assemblée nationale pour permettre à la Haute cour de justice de statuer sur le cas.

«La seule chose que je puis vous garantir, c'est à chaque fois qu'il est fait état de présomption de détournements, je ferai ce que me dicte ma conscience. J'aurai la conscience de ceux qui ont fait leur devoir. Je suis assis sur un socle de valeurs. Ce sont des valeurs fédératrices et fondatrices d'une Nation», a précisé Me Sall.

Source : Aps du 03/05/ 2010

[En Ligne] Disponible sur
http://www.lequotidien.sn/index.php?option=com_content&task=view&id=14605&Itemid=9

Article 2 : Blanchiment d'argent sale autour d'un chèque d'un milliard de francs CFA

La Section Recherches cueille un sous-officier

Un sous-officier est éclaboussé dans un dossier judiciaire de blanchiment d'argent. Cueilli par la Section Recherches de la Gendarmerie, exécutant une délégation judiciaire du premier cabinet, le sergent Cheikh Oumar P. a été libéré avant-hier après sa présentation au juge. Au vu de ses fonctions, un ordre de poursuite est nécessaire à son inculpation. Interpellé en même temps que lui, le nommé Mamour G, proche parent du mis en cause principal, a été finalement inculpé et placé sous mandat de dépôt hier après sa présentation au juge.

À ce rythme, on peut dire que la lutte contre le blanchiment d'argent est bien devenue une réalité au Sénégal. Récemment, nous évoquions l'affaire qui impliquait la société « Eximport développement ». Le dossier, piloté par le premier cabinet d'instruction, a connu un développement retentissant, il y a de cela trois jours. En effet, le magistrat instructeur avait fait une délégation judiciaire à la section recherches de la gendarmerie nationale pour conduire en son cabinet les complices présumés de Yakham D., responsable de la société, religieux de son état, inculpé et placé sous mandat de dépôt pour blanchiment d'argent, faux et usage de faux en écriture de banque et tentative d'escroquerie avant qu'il ne bénéficie récemment d'une liberté provisoire. À la suite d'un réquisitoire supplétif du parquet qui visait dans un premier temps Yakham D. et X, les hommes du lieutenant-colonel Moussa Fall, saisis par délégation, ont mis la main sur Mamour G. et Cheikh Oumar P. C'est avant-hier que Cheikh Oumar P., cueilli chez lui, a été présenté au juge.

Les investigations ont démontré que Cheikh Oumar P. était un sergent de l'armée ! Du coup, le juge a procédé à sa libération et pour cause. Pour l'inculper, il faudrait que sa hiérarchie, dûment informée, soit saisie pour un ordre de poursuite. En attendant la réclamation de cet ordre, qui devrait se faire dans les prochains jours, le sergent P. a été remis en liberté après avoir laissé toutes ses coordonnées. Ce qui n'a pas été le cas pour Mamour G., proche parent du mis en cause principal, inculpé et placé sous mandat de dépôt hier pour complicité de blanchiment d'argent après sa conduite au cabinet du juge.

C'est à l'honneur de la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) que cette affaire a pu éclater. En effet, Yakham D. avait créé une structure, « Eximport développement » pour, à travers des manœuvres frauduleuses avec des « projets agricoles » en arrière-fond, passer au-delà des barrières bancaires pour empocher un chèque d'un milliard de Fcfa à l'origine très douteuse ! L'affaire a semblé bizarre aux yeux de la banque qui a fait une déclaration de soupçon auprès de la Centif. À la suite d'investigations poussées, la Centif a pu établir le délit de blanchiment d'argent contre Yakham D., avant de saisir le parquet de Dakar. Le ministère public s'est empressé d'ouvrir une information judiciaire contre Yakham D. et X, avant de revenir à la charge à travers un supplétif.

Article 3 : Le ministère de la Justice à 100 à l'heure

Le ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des Finances, Abdoulaye Diop avait promis, lors de sa visite à Washington, que les autorités judiciaires n'auraient aucune pitié envers les

personnes impliquées dans des affaires de blanchiment d'argent. Le moins que l'on puisse dire est que le ministère de la Justice passe à la vitesse supérieure. Les juridictions compétentes ont été, selon nos informations, instruites de boucler dans les meilleurs délais tous les dossiers pendant de blanchiment d'argent. Comme nous le révélions, à côté des rapports récemment transmis par la Centif, dont l'un met en cause un notaire, 40 dossiers de blanchiment sont présentement en instruction dans les différents cabinets de Dakar. Ce que le Garde des Sceaux avait confirmé, non sans ajouter que cinq ou six dossiers du même genre, seront jugés ce mois-ci.

C.M.G L'As Quotidien du mercredi 05 mai 2010

Article 4 : L'ancien consul d'Italie au Sénégal rattrapé par le scandale, ses deux villas saisies, 1,3 milliard de Fcfa bloqué

Il y a de cela quelques jours, le ministre d'Etat, ministre de la Justice, Me El Hadji Amadou Sall avait annoncé sur les ondes le jugement prochain de dossiers relatifs au blanchiment de capitaux. Un dossier explosif sera jugé le 25 mai prochain et l'affaire sera suivie de très près du côté de Rome, et pour cause. Elle éclabousse directement l'ancien consul d'Italie au Sénégal, rappelé après l'éclatement d'une affaire de trafic de visas qui fait l'objet d'une procédure en Italie. À la suite du rappel en Italie du consul Antonio T., la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) avait révélé aux autorités judiciaires sénégalaises la face cachée du scandale.

Comme s'il savait que ses magouilles allaient un jour être mises à nu, le consul de l'époque avait enregistré ses biens ainsi que ses comptes bancaires au nom de sa concubine, Marguerite K, qui vit au Sénégal. Ce qui, selon la Centif, n'est rien d'autre que du blanchiment, puisque tout laisse croire que les fonds ayant permis à l'achat de ces biens proviennent du trafic de visas dont le consul est accusé. Une information judiciaire pour blanchiment a été ainsi ouverte par le parquet de Dakar, saisi du rapport des Renseignements financiers. C'est ainsi que Marguerite K. a été inculpée pour blanchiment de capitaux. Mais en raison d'une grossesse avancée, elle a été placée sous contrôle judiciaire. Dans la traque des biens mis en cause, la justice sénégalaise a saisi deux villas enregistrées par l'ex-consul au nom de sa concubine, aux Almadies et à Ngor. Le prix des deux villas a été évalué à 600 millions de Fcfa. Quelque 1,3 milliard de Fcfa a été aussi retrouvé dans des comptes enregistrés au nom de Marguerite K.

Article 5 : Un agent de la mairie de Rufisque tombe dans l'affaire du chèque d'un milliard

Un autre dossier, évoqué par L'As, a connu un rebondissement de taille. Comme nous le révélions, la société « Eximport développement », avait été mise en cause dans une affaire de blanchiment portant sur un chèque d'un milliard de Fcfa. Deux personnes, dont un sergent de l'armée avaient été conduites devant le juge par la Section Recherches de la gendarmerie nationale, avant que le militaire ne soit remis en liberté faute d'ordre de poursuite. Toujours

dans le cadre de cette délégation judiciaire, la Section Recherches a récemment conduit au premier cabinet le nommé Moussa D., agent municipal à la mairie de Rufisque. Inculpé par le juge instructeur, il est le mis en cause principal dans cette affaire rocambolesque.

C.M.G l'As Quotidien du mardi 18 mai 2010

Canada : Démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent

Une ordonnance de blocage d'une importante somme de 48 millions \$ a été imposée à la Société financière Speedo, située au 1999 du boulevard de Rosemont, dans le nord de Montréal.

Environ 130 policiers ont procédé mercredi dans la région de Montréal au démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale aux ramifications internationales, dirigé par un fraudeur notoire. La Sûreté du Québec a gelé 48 millions de dollars de fonds, le plus gros blocage de son histoire et peut-être même de celle du pays.

Quatre personnes ont été arrêtées et sept perquisitions ont été menées dans le cadre d'une nouvelle phase du projet Dorade, qui s'attaque depuis 2007 aux fraudes fiscales et au recyclage des produits de la criminalité. Le stratagème employé par le réseau s'articulait autour de la société financière Speedo, située boulevard Rosemont.

Avec ses acolytes, le propriétaire de Speedo et cerveau de l'organisation, Ronald Chicoine, aurait créé des entreprises fictives à l'étranger pour ne pas avoir à payer les charges fiscales liées aux activités de sa société, spécialisée dans le prêt financier et privé.

D'un côté, Speedo prêtait en toute légalité de l'argent à des citoyens et à des entreprises.

Mais derrière ce paravent légal, la société recevait des fonds illicites de plusieurs cellules liées au crime organisé.

En 2003, Ronald Chicoine avait été accusé de... (Photo: Rémi Lemée, Archives La Presse) - image 2.0

En 2003, Ronald Chicoine avait été accusé de complot, de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale pour son rôle dans une organisation aux ramifications internationales.

D'autres sommes provenaient d'un système de fausse facturation dans le secteur de la construction mis au jour dans une phase précédente du projet Dorade, en novembre 2008. Ronald Chicoine avait d'ailleurs été épinglé à l'époque et accusé d'avoir fabriqué de fausses factures totalisant 42 millions de dollars. Libéré sous caution, il était en attente de procès dans ce dossier. Son arrestation ne l'a pas empêché de poursuivre ses activités criminelles et de se faire pincer de nouveau.

Les sommes illicites recueillies par le réseau de Chicoine étaient mises à l'abri du fisc dans des entreprises fictives en Europe, en Suisse notamment, un paradis fiscal reconnu.

Le réseau de Chicoine payait ensuite des intérêts à des prête-noms européens complices, qui prétendaient représenter ses sociétés fictives.

Pendant ce temps, Chicoine disait au fisc ne pas pouvoir payer d'impôt puisque sa société québécoise devait rembourser des entreprises européennes - les siennes - qui lui prêtaient de l'argent.

En somme, Ronald Chicoine se prêtait son propre argent et parvenait ainsi à déjouer le fisc en plus de blanchir les fonds illicites investis au départ. Entre 1996 et 2009, l'organisation aurait ainsi fraudé le fisc de plus de 12 millions.

Une Porsche a notamment été saisie.... Des mandats d'arrêt ont été lancés contre trois citoyens européens, deux Suisses et un Belge, qui ont servi de prête-nom. Les 48 millions de dollars bloqués correspondent aux actifs de Speedo (environ 38 millions de dollars), plus la valeur de plusieurs comptes bancaires en Suisse et au Canada et de quatre immeubles à Saint-Hubert et à Montréal. «On ne s'attaque pas seulement aux individus, mais aussi aux biens obtenus frauduleusement», a indiqué Denis Morin, chef du Service des enquêtes sur l'intégrité financière de la SQ, qui pilote le dossier.

Outre Ronald Chicoine, 51 ans, les policiers ont arrêté mercredi André Ronald Comeau, avocat radié du Barreau, Johanne Leroux, 49 ans, et Serge Perrier, comptable de 50 ans. Ce dernier, comme Ronald Chicoine, avait été épinglé au cours de la rafle de novembre 2008, qui s'était soldée par une vingtaine d'arrestations.

C'est la troisième fois que Chicoine se fait arrêter. En 2003, la Gendarmerie royale du Canada l'avait accusé de complot, de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale pour son rôle dans une organisation aux ramifications internationales. La SQ a dit mercredi avoir bon espoir que cette nouvelle arrestation et le blocage de la société Speedo mettront un frein à ses activités une fois pour toutes.

Mis à part les bureaux de Speedo, les policiers ont perquisitionné dans des bureaux d'avocats et de notaires, au bureau d'un comptable et dans deux résidences.

Publié le 26 mai 2010

[En Ligne] Disponible sur
http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/les-patrouilleurs/201005/26/01-4283920-demantelement-dun-reseau-de-blanchiment-dargent.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_lire_aussi_4282643_article_POS4

Fraude fiscale : un vol qui peut rapporter gros

Selon une information divulguée par Le Parisien, une grande partie de la liste des 3 000 fraudeurs fiscaux français que détient les services fiscaux du ministère de l'Economie proviendrait d'un vol commis à la fin de l'année 2008.

Le temps presse. D'ici le 31 décembre 2009, les quelques 3 000 fraudeurs fiscaux français pointés du doigt fin août par Eric Woerth devront régulariser leur situation fiscale sous peine de subir les foudres de Bercy. Selon notre journaliste Marie-Pierre Gröndahl, qui avait enquêté sur le sujet en octobre dernier, «250 Français se seraient pour l'instant signalés aux autorités, en passant par la "cellule de dégrisement", une structure spécifiquement destinée aux contribuables ayant des comptes à l'étranger, installée à Bercy et place Saint-Sulpice, à Paris.»

Plusieurs sources

«Le Parisien», dans son édition du jour, a dévoilé d'où venait la source de la fameuse liste des 3 000 contribuables fautifs, détenteurs de comptes bancaires en Suisse pour un montant de trois milliards d'euros. Un ex-employé de la banque HSBC de Genève (Suisse), un cadre informatique, se serait procuré les données bancaires frauduleuses par un vol pur et simple. La banque a d'ailleurs porté plainte contre celui-ci, aujourd'hui en France. Contactée par les journalistes du Parisien, les représentants de HSBC à Genève ont tenu à minimiser cette affaire, précisant que le vol n'avait concerné qu'une dizaine de ses clients.

Interrogé par Associated Press à la sortie du conseil des ministres, Eric Woerth, le ministre du Budget, n'a ni confirmé ni infirmé les informations du «Le Parisien». «Nous recevons des informations, nous cherchons à les exploiter. Ce qui serait anormal serait de ne pas utiliser toutes les informations qui nous sont données», a-t-il expliqué. «Ces informations ne sont pas anonymes, nous ne prenons pas les informations anonymes, et ces informations ne sont pas rémunérées».

Et de poursuivre sur un ton plus combatif : «la lutte contre la fraude fiscale nécessite de ne pas être naïf. Les services fiscaux français ne sont pas de gros naïfs. Ils ne sont pas plus naïfs que les services américains ou les services allemands. Et moi, j'engage les contribuables qui sont concernés par l'évasion fiscale à se manifester auprès de la cellule que nous avons créée, jusqu'au 31 décembre».

Actu-match du Mercredi 9 Décembre 2009

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.parismatch.com/Actu-Match/Economie/Actu/Fraude-fiscale-un-vol-qui-peut-rapporter-gros-151155/>
